Adequity

TARN ZC JANVIER 2024

- Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé. **Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance[1], ci-après le « titre » ou le « produit ».**
- **La formule de remboursement décrite dans ce document (et donc la garantie du capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé) s'entend brute, hors frais et fiscalité applicable au cadre d'investissement.**
- **Code ISIN :** FR001400KR76
- **Durée d'investissement conseillée :** 10 ans (hors cas de remboursement anticipé).
- **Période de commercialisation :** Du 25/09/2023 au 04/01/2024 (peut être différente dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation). Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 04/01/2024.
- **Ce produit risqué est une alternative à un placement dynamique risqué de type « taux ».**
- **Éligibilité :** Unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation[2].
- **Produit émis par SG Issuer[3], véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois,** bénéficiant d'une garantie donnée par Société Générale de la formule et des sommes dues au titre du produit. L'investisseur est par conséquent soumis au risque de défaut de paiement, de faillite ainsi que de mise en résolution de SG Issuer et de Société Générale.

[1] L'investisseur prend un risque de perte en capital partielle ou totale non mesurable a priori si le produit est revendu avant la date d'échéance. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.

[2] L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.

[3] Filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale (Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 12/09/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Placement financier destiné aux investisseurs de détail

Communication à caractère promotionnel

SOCIETE GENERALE

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'investisseur est exposé au marché des taux EUR par le biais des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans. Le remboursement du produit « Tarn ZC Janvier 2024 » est conditionné à l'évolution du différentiel de ces deux taux (CMS EUR 30 ans moins CMS EUR 5 ans).

Le produit **Tarn ZC Janvier 2024** présente les caractéristiques suivantes :

- À l'échéance des 10 ans et en l'absence de remboursement anticipé automatique préalable, **un remboursement du capital initial,** quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans à la date de constatation finale, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

- **Un coupon inconditionnel de 14,00%,** quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, qui sera mis en mémoire et qui sera versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.

- Au titre de chacune des années 3 à 10, **un coupon annuel variable égal à la différence** entre les taux CMS EUR 30 ans[(1)] et CMS EUR 5 ans[(1)] (avec un minimum de 0%) qui sera mis en mémoire et qui sera versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.

- **Un mécanisme de remboursement anticipé activable automatiquement** de l'année 3 à l'année 9, dès que la somme des coupons variables dus est supérieure ou égale à 1,00%.

- Un coupon additionnel de 7,00% **versé uniquement si le mécanisme de remboursement anticipé survient à l'issue des années 3 ou 4.**

Les Taux de Rendement Annuel (TRA) communiqués dans ce document sont calculés entre le 04/01/2024 et la date de remboursement anticipé concernée ou d'échéance selon les cas. Les Taux de Rendement Annuel Nets sont nets de frais de gestion (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion de 1,00% par an) et sont calculés hors prélèvements fiscaux et sociaux. D'autres frais, tels que les frais d'entrée ou d'arbitrage, pourront être appliqués. Pour en savoir plus, nous vous invitons à vous rapprocher de votre conseiller.
Les termes « capital » et « capital initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit « Tarn ZC Janvier 2024 », soit 1 000 EUR, et s'entendent du montant investi net des frais applicables au cadre d'investissement et hors prélèvements fiscaux et sociaux. En cas d'achat après le 04/01/2024 et/ou de vente du produit avant son échéance effective, les Taux de Rendement Annuel peuvent être supérieurs ou inférieurs aux Taux de Rendement Annuel indiqués dans la présente brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital partielle ou totale. **Les avantages du produit ne profitent qu'aux seuls investisseurs conservant l'instrument financier jusqu'à son échéance effective.**
Le produit « Tarn ZC Janvier 2024 » est proposé comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit « Tarn ZC Janvier 2024 » et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé.

[(1)] Les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans sont observés aux dates de constatation annuelle des taux. Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.

AVANTAGES INCONVÉNIENTS

AVANTAGES

- Un coupon inconditionnel de 14,00%[1] mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas[2], quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans.
- Au titre de chacune des années 3 à 10, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé, l'investisseur bénéficie d'un coupon variable[1] égal à la différence entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans[3] (avec un minimum de 0%), mis en mémoire et versé soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
- À l'issue des années 3 et 4, en cas d'activation du mécanisme de remboursement anticipé automatique, l'investisseur bénéficie d'un coupon additionnel de 7,00%[1].
- À l'échéance des 10 ans, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé, l'investisseur bénéficie du remboursement de son capital initial quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans à la date de constatation finale, majoré des coupons mis en mémoire, dès lors que l'investisseur n'a pas revendu le produit avant la date d'échéance (hors défaut de paiement et/ou de faillite et/ou de mise en résolution de l'Émetteur et/ou du Garant).

INCONVÉNIENTS

- **Le produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie.** La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En cas de revente du produit avant la date d'échéance, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. La perte en capital peut être partielle ou totale. Le cadre d'investissement du produit étant un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, le dénouement, la réorientation d'épargne ou le rachat partiel de celui ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur date d'échéance.
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 3 à 10 ans.
- L'investisseur est exposé à une dégradation de la qualité de crédit du Garant Société Générale (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) ou un éventuel défaut de l'Émetteur et du Garant (qui induit un risque sur le remboursement).
- De l'année 3 à l'année 10, si la différence entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est toujours négative, aucun coupon variable ne sera versé et cela même si les taux sont globalement en hausse.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
[3] Les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans sont observés aux dates de constatation annuelle.

DÉTAILS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON INCONDITIONNEL

Quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, l'investisseur reçoit[1] soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance[2] selon les cas :

Un coupon inconditionnel de 14,00%

MÉCANISME DE VERSEMENT DU COUPON VARIABLE

Au titre des années 3 à 10, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé, l'investisseur reçoit[1] soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance[2] selon les cas :

Un coupon variable potentiel correspondant à la différence entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans*
(avec un minimum de 0%)

MÉCANISME AUTOMATIQUE DE REMBOURSEMENT ANTICIPÉ

À l'issue des années 3 à 9, dès que la somme des coupons variables mis en mémoire est supérieure ou égale à 1,00%, le produit est automatiquement remboursé par anticipation et l'investisseur reçoit[1] à la date de remboursement anticipé[2] :

Le capital initial
+
Le coupon inconditionnel de 14,00%
+
Le(s) coupon(s) variable(s) potentiel(s) (défini ci-dessus)
+
Un coupon additionnel de 7,00%
(Uniquement si le mécanisme de remboursement anticipé automatique est activé à l'issue des années 3 ou 4)

MÉCANISME DE REMBOURSEMENT À L'ÉCHÉANCE

À la date d'échéance, le 04 janvier 2034, si le mécanisme de remboursement anticipé automatique n'a pas été précédemment activé et quelle que soit l'évolution des taux CMS EUR 30 ans* et CMS EUR 5 ans*, l'investisseur reçoit[1] :

Le capital initial
+
Le coupon inconditionnel de 14,00%
+
Le(s) coupon(s) variable(s) mis en mémoire incluant le coupon variable dû au titre de la dernière période (défini ci-dessus)
(Taux de Rendement Annuel Brut[1] minimum de 1,32% dans ce cas, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net [3] de 0,30%)

*Le niveau des taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans retenu au titre de chaque année est observé aux dates de constatation annuelle des taux[2]

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.
[2] Veuillez vous référer au tableau récapitulant les principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.
[3] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

Différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans

Fin de vie du produit

Valeur de remboursement du produit

Constatation du coupon variable

Versement du coupon additionnel de 7,00%

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Différentiel négatif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans de l'année 3 à l'année 10

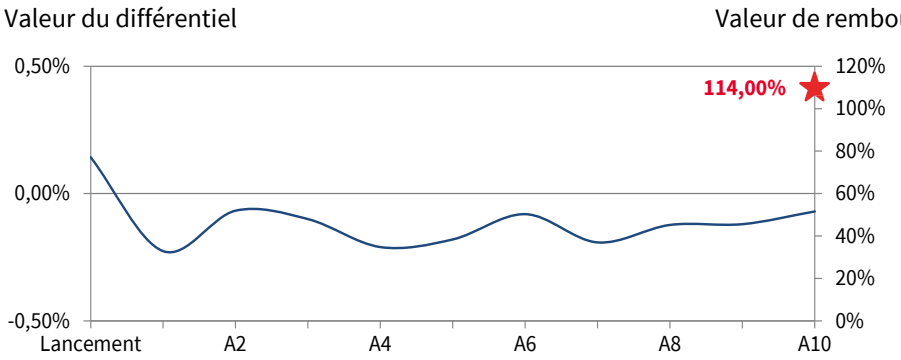

SCÉNARIO MÉDIAN

Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans de l'année 3 à l'année 10 et la somme des coupons variables est inférieure à 1,00%

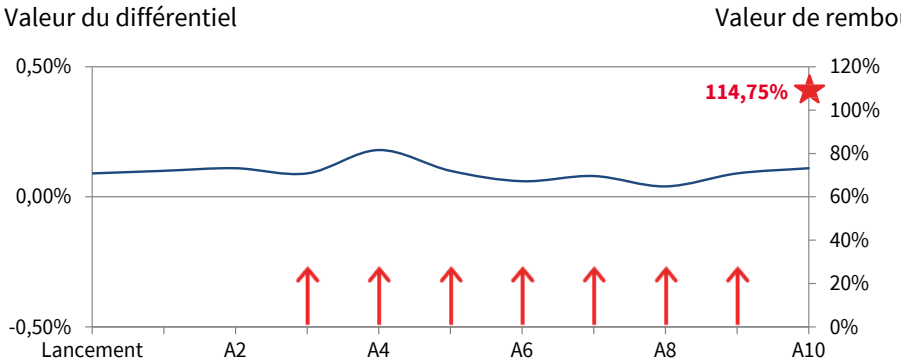

SCÉNARIO FAVORABLE

Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans avec activation automatique du remboursement anticipé en année 3

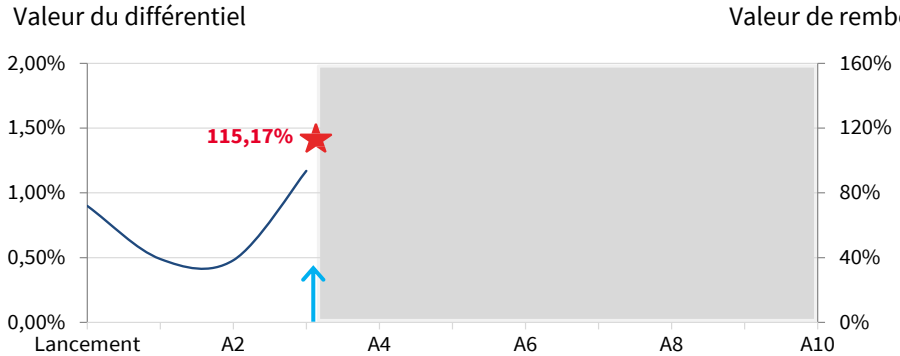

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

ILLUSTRATIONS DU MÉCANISME DE REMBOURSEMENT

SCÉNARIO DÉFAVORABLE

Différentiel négatif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans de l'année 3 à l'année 10

- À l'issue des années 3 à 10, le différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est négatif. **Aucun coupon n'est donc dû au titre de ces années.**
- À l'issue des 10 ans, l'investisseur reçoit[1] son capital initial majoré du coupon inconditionnel de 14,00%, soit une valeur de remboursement de 114,00% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 1,32%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 0,30%.

SCÉNARIO MÉDIAN

Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans de l'année 3 à l'année 10 et la somme des coupons variables est inférieure à 1,00%

- À l'issue des années 3 à 10, le différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est positif (soit respectivement 0,09% ; 0,18% ; 0,10% ; 0,06% ; 0,08% ; 0,04% ; 0,09% ; 0,11%) et la somme des coupons variables mis en mémoire est inférieure à 1,00% à chaque date de constatation annuelle. **L'investisseur reçoit[1] donc à la date d'échéance un coupon variable égal à la somme de ces différences, soit 0,75%.**
- À l'issue des 10 ans, l'investisseur reçoit[1], en plus des coupons variables, son capital initial majoré du coupon inconditionnel de 14,00%, soit une valeur de remboursement de 114,75% du capital initial.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 1,38%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 0,37%.

SCÉNARIO FAVORABLE

Différentiel positif entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans avec activation automatique du remboursement anticipé en année 3

- À l'issue de l'année 3, le différentiel entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est de 1,17%. L'investisseur recevra donc un coupon variable égal à la différence entre les deux taux au titre de cette année. Puisque la somme des coupons variables est supérieure à 1,00%, le mécanisme de remboursement anticipé est alors activé. **L'investisseur reçoit[1], en plus du coupon variable de 1,17%, son capital initial majoré d'un coupon additionnel de 7,00% et du coupon inconditionnel de 14,00%**, soit une valeur de remboursement de 122,17%.
- Le Taux de Rendement Annuel Brut[1] est alors de 6,90%, ce qui correspond à un Taux de Rendement Annuel Net[2] de 5,83%.

[1] Les montants remboursés ainsi que les Taux de Rendement Annuel Bruts résultant de l'investissement sur ce produit s'entendent hors commissions de souscription ou frais d'entrée, de rachat, de réorientation d'épargne, de gestion liés, le cas échéant, au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, et/ou fiscalité et prélèvements sociaux applicables, et sauf faillite ou défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. Une sortie anticipée à l'initiative de l'investisseur se fera à un cours dépendant de l'évolution des paramètres de marché au moment de la sortie (niveaux des Taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans, des taux d'intérêt, de la volatilité et des primes de risque de crédit) et pourra donc entraîner un risque sur le capital.

[2] Voir page 2 pour les modalités de calcul du Taux de Rendement Annuel Net ainsi que les frais non compris dans le calcul de celui-ci.

ZOOM SUR LES TAUX EUR CMS 30 ANS ET CMS EUR 5 ANS

Le taux CMS (Constant Maturity Swap ou en français, swap de maturité constante) est un taux de référence des marchés financiers utilisé pour des opérations d'échange de taux fixe contre taux variable (appelées swap de taux d'intérêts) pour une durée déterminée et constante dans le temps. Par exemple, le taux CMS EUR 30 ans représente le taux de référence pour les opérations d'échange de taux fixe contre taux variable en Euro pour une durée exacte de 30 ans.
A l'inverse le taux d'intérêt d'une obligation d'une date d'échéance de 30 ans aura une durée égale à 30 ans uniquement au moment de son émission. Par conséquent, contrairement à un taux CMS EUR 30 ans qui a une durée constante de 30 ans, la durée du taux d'intérêt de cette obligation diminuera tous les jours du fait du raccourcissement quotidien de la durée de l'obligation.

Dans le cadre de ce produit, l'écart entre les taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans est utilisé comme référence pour déterminer le montant des coupons variables payés.
Pour de plus amples informations sur les taux CMS EUR maturité 30 ans et CMS EUR maturité 5 ans, veuillez consulter les liens suivants :
Pour le taux CMS EUR maturité 30 ans : https://bourse.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB30/
Pour le taux CMS EUR maturité 5 ans : https://bourse.boursorama.com/bourse/taux/cours/1xEUAMDB05/

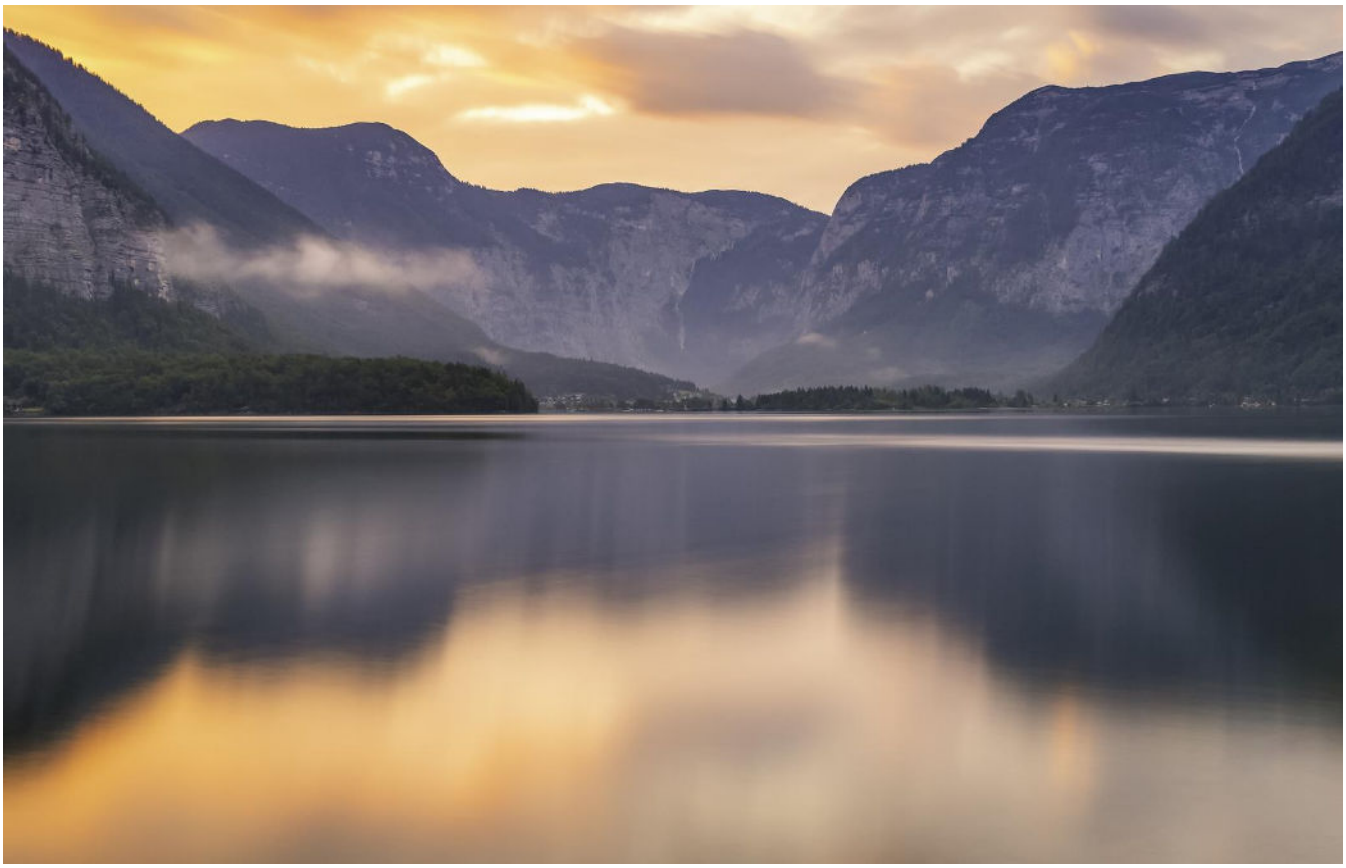

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

NIVEAUX HISTORIQUES DES TAUX EUR CMS 30 ANS ET CMS EUR 5 ANS

En période de politique monétaire neutre ou accommodante, les taux longs (par exemple 30 ans) sont généralement supérieurs aux taux courts ou moyen terme (par exemple 5 ans), et par conséquent l'écart entre les taux longs et les taux courts/moyen terme est positif. Par contre, une politique monétaire restrictive peut donner lieu à des taux courts/moyen terme supérieurs aux taux longs. A ce titre, du fait de l'augmentation forte du niveau d'inflation en zone euro la Banque centrale européenne a entamé un cycle de hausse des taux directeurs en juillet 2022, ce qui s'est traduit par des taux courts/moyen terme supérieurs aux taux longs. Au 05/09/2023, le taux CMS EUR 30 ans s'élevait à 2,833% et le taux CMS EUR 5 ans s'élevait à 3,227%. Donc, au 05/09/2023, l'écart entre le taux CMS EUR 30 ans et CMS EUR 5 ans était de -0,394%. Dans ce scénario, l'investisseur ne bénéficierait d'aucun coupon variable.

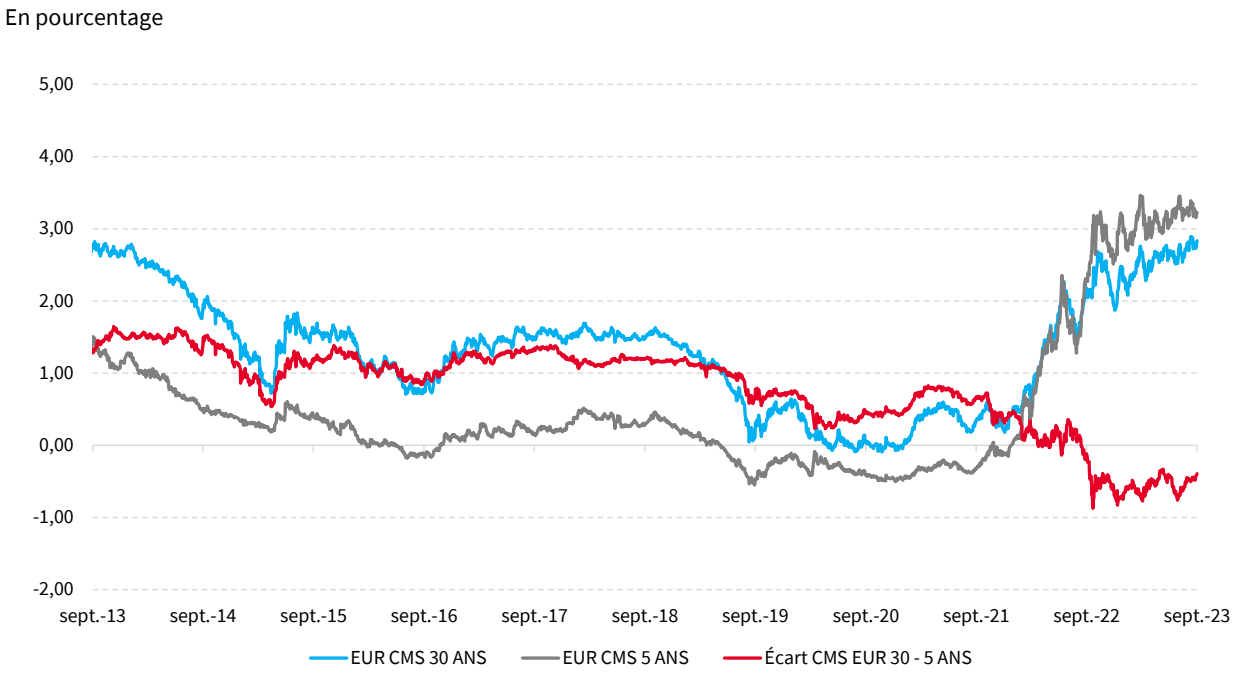

Source : Bloomberg, au 05/09/2023

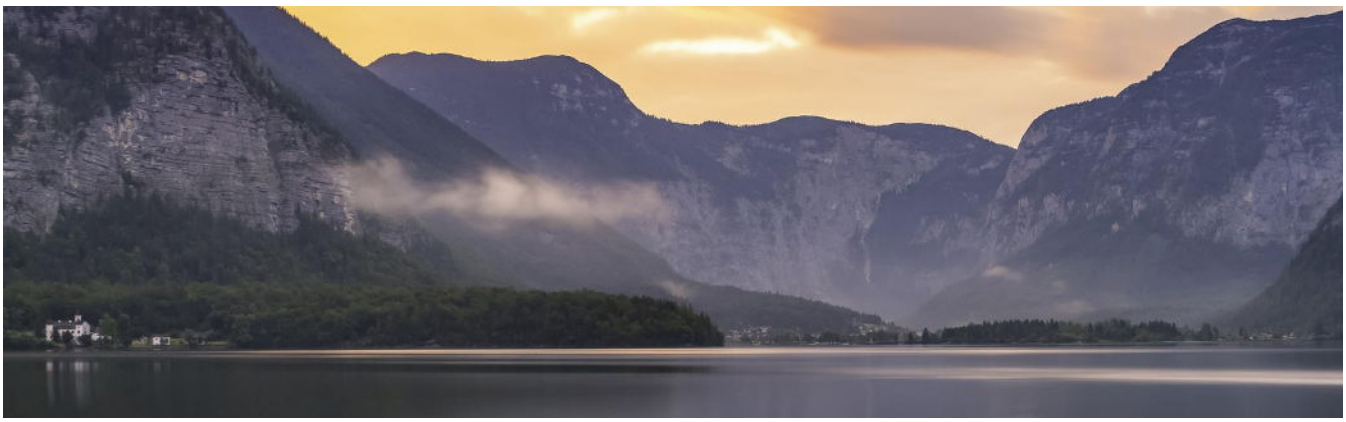

LA VALEUR DE VOTRE INVESTISSEMENT PEUT VARIER. LES DONNÉES RELATIVES AUX PERFORMANCES PASSÉES ONT TRAIT OU SE RÉFÈRENT À DES PÉRIODES PASSÉES ET NE SONT PAS UN INDICATEUR FIABLE DES RÉSULTATS FUTURS. CECI EST VALABLE ÉGALEMENT POUR CE QUI EST DES DONNÉES HISTORIQUES DE MARCHÉ.
L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Société Générale et l'Émetteur n'assument aucune responsabilité à cet égard. Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES FINANCIÈRES

Type	**Titre de créance de droit français garanti en capital à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé. Néanmoins, ce produit présente un risque de perte en capital partielle ou totale si ce dernier est revendu avant la date d'échéance.**
Émetteur	SG Issuer (filiale à 100% de Société Générale Luxembourg S.A., elle-même filiale à 100% de Société Générale), véhicule d'émission dédié de droit luxembourgeois.
Garant de la formule et des sommes dues	Société Générale (Notations : Moody's A1, Standard & Poor's A). Notations en vigueur au moment de la rédaction de cette brochure le 12/09/2023, qui ne sauraient ni être une garantie de solvabilité du Garant, ni constituer un argument de souscription au produit. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.
Devise	EUR
Code ISIN	FR001400KR76
Sous-jacents	Taux CMS EUR 30 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort, sur la page Reuters – ICESWAP2 ; Code Bloomberg : EUAMDB30 Index) Taux CMS EUR 5 ans (tel qu'observé à 11h du matin, heure de Francfort, sur la page Reuters – ICESWAP2 ; Code Bloomberg : EUAMDB05 Index)
Éligibilité	Unité de compte d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Offre au Public	France (dispensée de la publication du prospectus)
Protection du capital	Oui, à l'échéance ou en cas de remboursement anticipé uniquement.
Prix d'émission	100% de la Valeur Nominale
Période de commercialisation	Du 25/09/2023 au 04/01/2024. Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation du produit peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 04/01/2024. La période de commercialisation peut être différente dans le cadre d'une souscription dans un contrat d'assurance vie ou de capitalisation.
Valeur nominale	1 000 EUR
Date d'émission	04/01/2024
Date d'échéance	04/01/2034
Dates de constatation annuelle des taux	5 jours ouvrés avant la date de versement du coupon variable de l'année 3 à l'année 10.
Dates de versement du coupon inconditionnel	Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de versement des coupons variables	Soit à la date de remboursement anticipé soit à la date d'échéance selon les cas.
Dates de remboursement anticipé automatique	04/01/2027; 04/01/2028; 04/01/2029; 04/01/2030; 06/01/2031; 05/01/2032; 04/01/2033
Marché secondaire	Société Générale s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière quotidienne des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du produit avec une fourchette achat/vente de 1,00% de la Valeur Nominale.
Commission de distribution	Société Générale paiera au distributeur une rémunération annuelle maximum (calculée sur la base de la durée de vie maximale des Titres) égale à 1,50% du montant des Titres effectivement placés. Cette rémunération est incluse dans le prix d'achat.
Cotation	Bourse de Luxembourg
Agent de calcul	Société Générale, ce qui peut être source de conflit d'intérêts.
Publication de la valeur liquidative	Sixtelekurs, REUTERS. Cours publié au moins une fois tous les 15 jours et tenu à la disposition du public en permanence.
Double valorisation	En plus de celle produite par la Société Générale, une valorisation du titre de créance sera assurée, tous les quinze jours à compter du 04/01/2024 par une société de service indépendante financièrement de la Société Générale, Finalyse.

INFORMATIONS IMPORTANTES

FACTEURS DE RISQUE

RISQUE RELATIF À L'INFLATION : SI LE CONTEXTE ÉCONOMIQUE ACTUEL CARACTÉRISÉ PAR UN NIVEAU D'INFLATION ÉLEVÉ PERDURAIT TOUT AU LONG DE LA DURÉE DE VIE DU PRODUIT, LE RENDEMENT « RÉEL » DU PRODUIT, CORRESPONDANT À SON RENDEMENT AUQUEL EST SOUSTRAIT LE TAUX D'INFLATION, POURRAIT ÊTRE NÉGATIF.

Avant tout investissement dans ce produit, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques. **Le produit est un instrument de diversification, ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.** Société Générale recommande aux investisseurs de lire attentivement la rubrique « facteurs de risques » du prospectus du produit. Du fait de la crise géopolitique actuelle impliquant la Russie et l'Ukraine, les marchés financiers traversent un grave ralentissement marqué par une baisse de la valeur des actifs négociés sur ces marchés, une volatilité accrue et une forte incertitude. Dans ces conditions de marché difficiles, les investisseurs doivent, avant de prendre une décision d'investissements, analyser en profondeur les risques et les avantages de telles décisions, en tenant compte de toutes les implications potentielles de la situation actuelle. Les facteurs de risque sont notamment :

Risque de crédit : Les investisseurs prennent un risque de crédit final sur Société Générale en tant que garant de l'émetteur. En conséquence, l'insolvabilité du garant peut entraîner la perte totale ou partielle du montant investi.

Risque de marché : Le produit peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix, du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité : Ce produit comporte un risque de liquidité matériellement pertinent. Certaines circonstances de marché exceptionnelles peuvent avoir un effet négatif sur la liquidité du produit. Il se peut que l'investisseur ne soit pas en mesure de vendre facilement le produit ou qu'il doive le vendre à un prix qui impacte de manière significative le montant qu'il lui rapporte. Cela peut entraîner une perte partielle ou totale du montant investi.

Remarque sur la valorisation du produit en cours de vie : Ce produit comporte une protection totale du capital. Cette protection ne vaut qu'à la date d'échéance. La valeur du produit peut, pendant la durée de vie de ce dernier, être inférieure au montant de la protection du capital. En conséquence, l'investisseur peut perdre tout ou partie du montant investi si le produit est vendu avant la date d'échéance.

Risque lié à l'éventuelle défaillance de l'Émetteur/du Garant : Conformément à la règlementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur/du Garant, l'investisseur est soumis à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

OFFRE AU PUBLIC DISPENSÉE DE LA PUBLICATION DU PROSPECTUS

Aucun prospectus approuvé par l'Autorité des Marchés Financiers ne sera établi pour ce produit. L'offre, la vente et la distribution en France ne peuvent être faites qu'auprès (a) des prestataires de services d'investissement liés à la gestion de portefeuille pour le compte de tiers; et/ou (b) des investisseurs qualifiés (autres que des particuliers) et/ou d'un cercle restreint d'investisseurs, tels que définis et conformément aux articles L.411-1, L.411-2, L.411-2-1, D.411-1 et D.411-4 du Code monétaire et financier français.

Restrictions générales de vente : Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce produit.

Information sur les commissions, rémunérations payées à des tiers ou perçues de tiers : Si, conformément à la législation et la réglementation applicables, une personne (la « Personne Intéressée ») est tenue d'informer les investisseurs potentiels du produit de toute rémunération ou commission que Société Générale et/ou l'Émetteur paye à ou reçoit de cette Personne Intéressée, cette dernière sera seule responsable du respect des obligations légales et réglementaires en la matière.

Caractère promotionnel de ce document : Le présent document est un document à caractère promotionnel et non de nature réglementaire.

Garantie par Société Générale de la formule et des sommes dues : Le produit bénéficie d'une garantie de Société Générale (ci-dessous le « Garant »). Le paiement à la date convenue de toute somme due par le débiteur principal au titre du produit est garanti par le Garant, selon les termes et conditions prévus par un acte de garantie disponible auprès de Société Générale sur simple demande. En conséquence, l'investisseur supporte un risque de crédit sur le Garant.

Performances sur la base de performances brutes : Les gains éventuels peuvent être réduits par l'effet de commissions, redevances, impôts ou autres charges supportées par l'investisseur.

Données de marché : Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Société Générale ou dénouement anticipé du produit : Seule Société Générale s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le produit. Société Générale s'est expressément engagée à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le produit en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du produit (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Société Générale peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du produit) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Société Générale liés à ce rachat. Société Générale et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au produit ou sur tout investissement dans le produit.

Évènements exceptionnels affectant le(s) sous-jacent(s) : Ajustement, substitution, remboursement ou résiliation anticipée : afin de prendre en compte les conséquences sur le produit de certains évènements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du produit, la documentation relative au produit prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas (ii) le remboursement anticipé du produit. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le produit.

Restrictions de vente aux Etats-Unis d'Amérique (Personne ressortissante des Etats-Unis au sens de la Regulation S, "Regulation S U.S. Person") : Les Titres n'ont pas fait l'objet d'un enregistrement en vertu de la Loi Américaine sur les Valeurs Mobilières de 1933 (U.S. Securities Act of 1933) et ne pourront être offerts, vendus, nantis ou autrement transférés sauf dans le cadre d'une transaction en dehors des Etats-Unis ("offshore transaction", tel que définie par la Regulation S) à ou pour le compte d'un Cessionnaire Autorisé. Un **« Cessionnaire Autorisé »** signifie toute personne qui (a) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis tel que défini à la Règle 902(k)(1) de la Regulation S ; (b) qui n'est pas une personne entrant dans la définition d'une « personne ressortissante des Etats-Unis » pour les besoins du U.S. Commodity Exchange Act (**CEA**) ou toute règle de l'U.S. Commodity Futures Trading Commission (**CFTC Rule**), recommandation ou instruction proposée ou émise en vertu du CEA (afin de lever toute ambiguïté, une personne qui n'est pas une "personne Non-ressortissante des Etats-Unis" ("Non-United States person") définie au titre de la Règle CFTC 4.7(a)(1)(iv), à l'exclusion, pour les besoins de cette sous-section (D), de l'exception faite au profit des personnes éligibles qualifiées qui ne sont pas des "personnes Non-ressortissantes des Etats- Unis" («Non-United States persons»), sera considérée comme une personne ressortissante des Etats-Unis) et (iii) n'est pas une personne ressortissante des Etats-Unis pour les besoins des instructions définitives mettant en oeuvre les exigences de rétention du risque de crédit énoncées à la Section 15G de l'U.S. Securities Exchange Act de 1934, tel que modifié (les **U.S. Risk Retention Rules**) (une **Risk Retention U.S. Person**). Les Titres ne sont disponibles et ne peuvent être la propriété véritable (be beneficially owned), à tous moments, que de **Cessionnaires Autorisés.** Lors de l'acquisition d'un Titre, chaque acquéreur sera réputé être tenu aux engagements et aux déclarations contenus dans le prospectus de base.

Agrément : Société Générale est un établissement de crédit (banque) français agréé et supervisé par la Banque Centrale Européenne (BCE) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) et soumis à la règlementation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

L'instrument financier décrit dans ce document (ci-après l' « Instrument Financier ») est proposé dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le « Contrat d'Assurance Vie »), l'Instrument Financier est un actif représentatif de l'une des unités de compte de ce contrat. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.** Ce document ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Disponibilité du document d'informations clés : La dernière version du document d'informations clés relatif à ce produit peut être consultée et téléchargée à l'adresse http://kid.sgmarkets.com.

Si vous avez une réclamation à formuler, vous pouvez nous contacter en suivant ce lien :
https://wholesale.banking.societegenerale.com/fr/%0Binformations-conformite-reglementation/informations-utiles/reclamation-client/

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

17 cours Valmy - 92987
Paris La Défense Cedex
Siège Social : Société Générale,
29 Boulevard Haussmann,
75009 Paris
Société anonyme au capital de
1 025 947 048,75 euros au 24 juillet 2023
Numéro SIRET : 552 120 222 00013
Numéro APE : 651C
ADEME : FR231725_031VZM
Société Générale est un établissement de
crédit de droit français agréé par l'ACPR